

AR Prefecture

016-211600903-20230322-2023\_36-DE  
Reçu le 24/03/2023

**CHATEAUNEUF**  
sur Charente

lis en liane le 29 mars 2023

Ville de Châteauneuf sur Charente  
Membres en exercice: 27  
Membres présents: 20  
Suffrages exprimés: 26

République Française

Délibération N° 2023-36  
Conseil Municipal du 22 Mars 2023

**DATE DE CONVOCATION** : 15 Mars 2023

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE - K. GAI - B. LAFAYE -- M. VILLEGER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - M.A. CHEVALIER - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - J.F. CESSAC - P. ORMECHE - W. BOURGEAU - A. DUBRUN - H. ROSARIO - E. CLEMENTEL - P. BERTON - C. RAFIN - J. MARTINEAU - P. MAURY

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR** : G. MIGNON donne pouvoir à M.A. CHEVALIER - K. PERROIS donne pouvoir à B. LAFAYE - S. BROUILLET donne pouvoir à M.H. AUBINEAU - F. GUIRAO donne pouvoir à M. VILLEGER - S. RAYNAUD donne pouvoir à C. RAFIN - S. DELIMOGE DONNE POUVOIR A P. BERTON

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS** : G. MIGNON - K. PERROIS - S. BROUILLET - F. GUIRAO - S. RAYNAUD - S. DELIMOGE

**CONSEILLERE MUNICIPALE ABSENTE** : S. BUTET

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : K. GAI

#### CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

##### LE CONSEIL MUNICIPAL

**VU** la loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,  
**VU** son article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont arrêtés par l'organe délibérant de la collectivité et que celui-ci doit mentionner sur quels grades, il habilite l'entité territoriale à recruter,

**CONSIDÉRANT** qu'en raison de la période estivale, du surcroît de travail dans les services municipaux, il y aurait lieu d'ouvrir 3 emplois saisonniers à temps complet et non complet,

**ENTENDU** les explications du Maire, et après en avoir délibéré, **PAR 26 VOIX POUR** :

- Décide la création de 3 emplois saisonniers répartis comme suit :
  - 2 emplois principalement au service espaces verts, à temps complet pour la période du 01 juin au 30 septembre 2023.  
Cadre d'emploi des adjoints techniques, 1er grade, 1er échelon.
  - 1 emploi réservé aux diplômés du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique pour la surveillance de la baignade, à temps non complet sur la période du 01 juillet au 31 août 2023.  
Cadre d'emploi des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (catégorie B), 1er grade, 1er échelon.
- Autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois et à signer les contrats d'engagement
- Dit que les crédits de dépenses nécessaires à la rémunération des emplois sont inscrits au budget principal 2023 de la collectivité.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication